Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201958-20251204-20250616-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Loïc MAHÉ, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : L.MAHÉ, V.CORLOUËR, G.LE BRIAND, F.AMBERT, F.TILLY, P.BOURGES, M.LE GALL, M.KERGALL, J. GICQUEL, I.LE CORRE, M.MERLE L.LE MOULLEC, N.MARCHOU, M.LE PARLOUËR, E.LE BRIAND, , S.MOREAU, L.PARANTHOEN
Excusés : R.BERTHOU, procuration à G.LE BRIAND
A.LE MORVAN procuration à S.MOREAU
Secrétaire : F.AMBERT
Assistait : A.LE CONTELLEC, Directrice Générale des Services

Membres de référence : 19 Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19

AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE RESIDENCE LES AJONCS D'OR – LANCEMENT DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE ET DEMANDES DE SUBVENTION (1.1)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,
VU la délibération du conseil municipal du 27 mars 2025 dans laquelle la commune missionne le bureau d'études VRD de Lannion-Trégor Communauté pour une prestation de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'aménagement de la voirie de la résidence Les Ajoncs d'Or.

VU la validation de la commission voirie en date du 13/11/2025 et la présentation du projet aux riverains lors d'une réunion le 14/11/2025,
Considérant que la voirie de la résidence Les Ajoncs d'Or est propriété communale par acte notarié signé le 29 août 2025,
Considérant le montant estimatif des travaux de 250 000 € HT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***Autorise*** le maire à lancer la procédure de marché selon la procédure adaptée,
- ***Autorise*** le maire à signer le marché,
- ***Autorise*** le maire à déposer les demandes de subvention :
  - DETR/DSIL
  - Fonds de concours de Lannion-Trégor Communauté.
- ***Et autorise*** le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Loïc MAHE

MAIRIE DE PLEUBIAN (Côtes-d'Armor)